

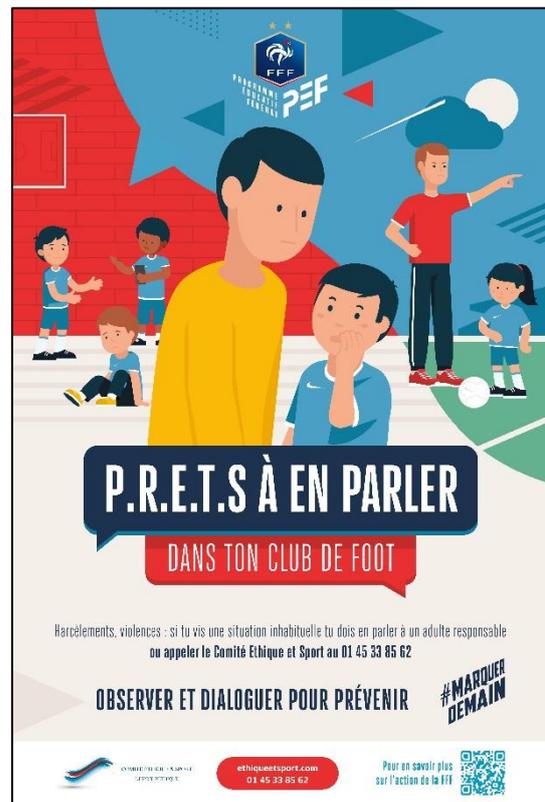


## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# LA FFF SE MOBILISE POUR LA PROTECTION DES LICENCIÉ(E)S

A l'occasion de la Journée Internationale des droits de l'enfant, la Fédération Française de Football annonce le renforcement de son action en faveur de la protection de ses deux millions de licencié(e)s dont un million de jeunes de moins 18 ans.

Pionnière en matière de contrôle de l'honorabilité de ses encadrants bénévoles et professionnels, la FFF a mené en liaison avec le Ministère des Sports une première expérimentation en 2019 avec le croisement des fichiers (licence FFF vs Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles et Violentes). Cette expérimentation pilote sur le territoire de la Ligue de football Centre – Val de Loire a aujourd'hui permis la généralisation de ce contrôle à l'ensemble des licences d'éducateurs et d'éducatrices, de dirigeants et de dirigeantes de clubs pour cette saison 2021-2022 (présidents, secrétaires et trésoriers).



Grâce à la mobilisation de ses instances décentralisées (22 Ligues, 91 Districts) et de ses 14 000 clubs amateurs, la FFF a décidé de renforcer encore son action en faveur de la protection de ses licencié(e)s par la mise en place de plusieurs outils de prévention et d'accompagnement. Un numéro d'appel, le 01 45 33 85 62, est désormais disponible pour tous les clubs, licencié(e)s et parents confrontés à une éventuelle situation de maltraitance. Ce service mis en place avec le Comité Ethique et Sport, le partenaire-expert de la FFF, offre une écoute et un accompagnement par des professionnels.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A partir de mi-décembre, un nouveau guide pratique « Protégeons nos licencié(e)s » sera diffusé et à disposition des 14 000 clubs amateurs, de D1 Arkema, de National 1, 2, 3 de même qu'aux structures de formation (pôles Espoirs, centres de formation de clubs professionnels). Ces nouveaux outils viennent renforcer les actions de prévention et de formation déjà en cours auprès des clubs et des licencié(e)s dans le cadre du Programme Educatif Fédéral (PEF), aujourd'hui suivi par plus de 500 000 jeunes au sein de 7000 clubs amateurs.

Les 25 pôles Espoirs de la FFF et les centres de formation des clubs professionnels font également l'objet d'opérations continues de sensibilisation et d'information à travers le programme Open Football Club, développé par le Fondation du Football.

La protection des licencié(e)s fait partie des priorités et des engagements forts de la FFF dans le cadre de son programme RSO #Marquer demain. Le football est et doit rester cet espace d'épanouissement sportif et personnel, un vecteur de lien social, d'éducation et d'inclusion au sein de clubs lieux de vie.

En soutien aux actions de l'UNICEF pour l'enfance, le siège de la FFF à Paris sera aujourd'hui symboliquement illuminé en bleu au couleur de son opération **#EnBleuPourUNICEF**.

**#MARQUER  
DEMAIN**

Contact Presse : [presse@fff.fr](mailto:presse@fff.fr)

Paris, le 19 novembre 2021

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62